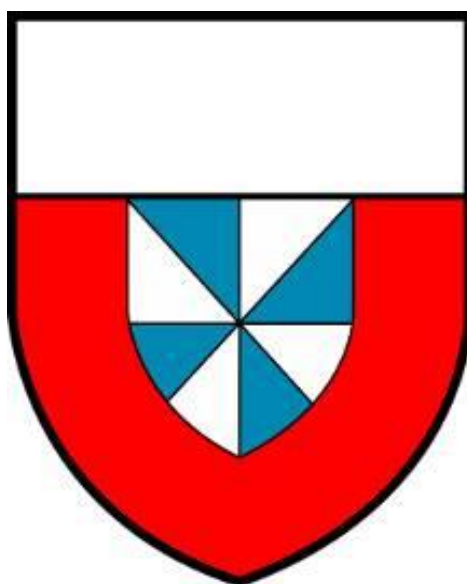




CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2016

Table des matières

1. Commission de gestion	4
1.1. Composition de la Commission de gestion	4
1.2. Réunion de travail de la Commission de gestion	4
1.3. Glossaire.....	4
1.4. Cahier des charges de la Commission de gestion	5
2. Comptes 2016 et Commission des finances	5
2.1. Vérification des comptes	5
2.2. Rapport de l'auditeur	5
3. Suite donnée aux préavis de la Municipalité	6
3.1. Préavis 38/2014 « Aménagement du centre »	6
3.2. Préavis 48/2014 « Demande de crédit pour le déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au chemin de la Saugettas »	7
3.3. Préavis 50/2015 « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collègue Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique »	7
3.4. Préavis 51/2015 « Demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville »	8
3.5. Préavis 59/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie »	9
3.6. Préavis 60/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage du Tennis Club de Cheseaux à Sorécot »	9
3.7. Préavis 62/2015 « Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et son annexe »	10
3.8. Préavis 64/2015 « Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne »	10
3.9. Préavis 65/2016 « Adoption du PPA Le Pâquis et abrogation partielle du PdL Nonceret-la-Croix »	11
3.10. Préavis 68/2016 « Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal »	11
3.11. Préavis 69/2016 « Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette »	11
3.12. Préavis 73/2016 « Adaptation de l'annexe 1 du 30.10.2007 du Règlement de la Municipalité »	12
3.13. Préavis 01/2016b « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021 »	12
3.14. Préavis 03/2016b « demande de crédit pour le remplacement d'un petit tracteur utilisé par notre service de voirie »	13
3.15. Préavis 04/2016b « PPA Grand Pré Sud - Secteur C »	13
3.16. Préavis 05/2016b « Budget 2017 »	14
4. Questions relatives aux PV du Conseil communal	14
5. Programme de législature 2016-2021.....	16
5.1. Réflexion sur le contenu du Crieur :	16
5.2. Etat des chemins et des routes	16
5.3. Aide au développement.....	16
5.4. Transports et mobilité	17
6. Suite donnée aux vœux de la CG sur le rapport 2015.....	17

7. Domaines publics et privés de la Commune et services communaux	17
7.1. Visite de la voirie	17
7.2. Etat d'entretien des bâtiments de la commune	21
8. Liste des travaux effectués en 2016.....	21
9. Cahiers des charges	22
10. Entretien d'évaluation	22
11. Rapport sur la vidéosurveillance	22
12. Questions relatives au rapport de gestion 2016 de la Municipalité	23
13. Liste des travaux confiés à des entreprises externes	24
14. Divers	25
15. Conclusion.....	26

Rédaction, mise en page et photos : Y.-M. Hostettler

1. COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Hans-Peter Guggenbühl	président
Stefania Hofmann	membre
Bernard Borgeaud	membre
Walter Lanz	membre
Yves-Marie Hostettler	membre, rapporteur

1.2 RÉUNION DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est réunie 12 fois :

15 novembre 2016	20 mars 2017
29 novembre 2016	30 mars 2017 – visite de la voirie
17 janvier 2017	30 mars 2017 – séance ordinaire
30 janvier 2017	20 avril 2017
13 février 2017	8 mai 2017
9 mars 2017	31 mai 2017

1.3 GLOSSAIRE

MUN :	Municipalité
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de gestion
COFI :	Commission des finances
CARI :	Commission des affaires régionales et intercommunales
AVACAH :	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées
en bleu :	Réponses de la Municipalité
en rouge :	Remarques de la commission de Gestion CG

1.4 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de gestion est le suivant :

La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;*
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente ;*
- 3) Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;*
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;*
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;*
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;*
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la municipalité.*

La commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La commission de gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances communes.

2. COMPTES 2016 ET COMMISSION DES FINANCES

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes a été réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal. Pour cet exercice, la CG et la COFI n'ont pas jugé nécessaire de tenir de séance commune.

La CG a reçu le préavis n°12/2017 sur les comptes de l'année 2016 le 8 mai 2017 et en a pris connaissance.

2.2 RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2016, daté du 21 avril 2017, a été transmis à la CG le 8 mai 2017. La conclusion du rapport de l'auditeur est que l'examen succinct effectué n'a pas relevé de fait qui laisse à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation applicable.

La CG a également reçu copie du rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2016 de l'établissement scolaire de la Chamberonne, également daté du 21 avril 2017. La CG relève qu'aucune remarque n'a été formulée par l'auditeur.

3. SUITE DONNÉE AUX PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente »;

3.1 PRÉAVIS 38/2014 « AMÉNAGEMENT DU CENTRE »

CG : Lors de la séance du 31 mai 2016, concernant les problèmes rencontrés par des personnes non-voyantes suite au réaménagement du centre du village, la MUN a indiqué qu'il s'agissait d'une préoccupation à laquelle une solution devait être trouvée. La MUN a-t-elle des solutions à proposer ?

Nous avons eu des rendez-vous avec des représentants de l'AVACAH et nous étions arrivés à un accord pour apposer deux lignes tactiles d'une couleur autre que blanche pour éviter que cela soit perçu par les automobilistes comme un bord de chaussée. Malheureusement le Service des routes a refusé cette proposition et nous avons informé l'AVACAH que nous renoncions à poursuivre les études.

CG : Quel arrangement la MUN a-t-elle trouvé concernant la prise en charge des surcoûts relatifs à l'éclairage provisoire et à l'amélioration de l'éclairage public ?

Nous avons finalement payé les factures correspondantes. En effet, n'ayant plus d'architecte, nous nous retrouvions dans une situation complexe, qui aurait certainement coûté plus cher en frais d'avocat, si nous avions poursuivi la procédure.

CG : La MUN peut-elle chiffrer les surcoûts relatifs à l'éclairage provisoire et à l'amélioration de l'éclairage public ?

L'achat et la pose des spots provisoires a coûté Fr. 5'335.75. Toutefois les spots sont restés notre propriété et sont utilisés ou utilisables en fonction des besoins.

La facture pour l'achat et le montage des spots complémentaires se monte à Fr. 22'833.25.



CG : **Quel arrangement financier la MUN a-t-elle trouvé avec l'architecte démissionnaire ?**

L'architecte démissionnaire a été payé pour les travaux exécutés jusqu'à la date de résiliation du mandat. La suite de la direction des travaux a été reprise par le bureau Courdesse. Le montant total des honoraires prévu dans le contrat initial et porté au budget n'a pas été dépassé.

CG : **La gendarmerie a-t-elle déjà effectué des contrôles de vitesse au centre du village ?**

A ce jour (10 février 2017), aucun contrôle radar n'a pu être réalisé, dans la mesure où la légalisation de la zone n'a été officialisée par le Canton qu'à fin janvier 2017.

3.2 PRÉAVIS 48/2014 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE DÉPLACEMENT ET À LA RECONSTRUCTION DU COLLECTEUR COMMUNAL 2 SITUÉ AU CHEMIN DE LA SAUGETTAZ »

CG : **Les travaux ont-ils été réalisés ?**

Non

CG : **Si non, pourquoi les travaux n'ont-ils pas été réalisés ?**

Les nouvelles canalisations passent très près des futures nouvelles constructions. Pour des raisons pratiques et également dans un souci de rationalisation des coûts, il a été décidé de réaliser ces canalisations dans le même temps que les nouvelles constructions.

3.3 PRÉAVIS 50/2015 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN MODULE EXTERNE PROVISOIRE AU COLLÈGE DERRIÈRE-LA-VILLE POUR ACCUEILLIR LA SALLE DE MUSIQUE »

CG : **Une partie du dépassement du crédit accordé pour cet objet est justifié par la réalisation d'une étude thermique imposée par le canton. S'agissait-il réellement d'une exigence et de coûts imprévisibles ?**

Le module commandé devait en principe répondre aux exigences en matière d'isolation thermique. Cependant, au début 2015, le nouveau règlement sur l'énergie est entré en vigueur, ce qui a nécessité un renforcement de l'isolation et une étude thermique supplémentaire. De plus, à l'usage, il s'est avéré que l'acoustique de la salle ne convenait pas parfaitement à l'enseignement de la musique, ce qui a également demandé la pose de panneaux acoustiques supplémentaires.



3.4 PRÉAVIS 51/2015 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BEACH-VOLLEY SUR LE SITE DE L'ESPACE PUBLIC ET SPORTIF DE DERRIÈRE-LA-VILLE »

CG : Pour quelle raison la MUN n'a-t-elle pas soumis un nouveau préavis au Conseil communal conformément à ce qui avait été annoncé lors de la séance du 8 mars 2016 ?

Il ne s'agissait finalement que de rocades entre les différentes surfaces aménagées, afin de maintenir le maximum de surface herbeuse. Le surcoût induit par ces modifications était difficilement estimable et ne nécessitait pas un nouveau préavis.

CG : La MUN a-t-elle chiffré le surcoût lié au remplacement du sable du beach-volley ?

L'achat, la livraison et l'installation initiale du sable a coûté environ Fr. 20'000.--. C'est donc ce montant qui peut être considéré comme le surcoût, partant de l'idée que nous aurions évité ces frais en achetant directement un sable de qualité supérieure, répondant aux souhaits des utilisateurs.

CG : Les opérations de remplacement du sable ont-elles causé des dégâts à l'installation existante ?

L'évacuation du sable ancien est pratiquement achevée. Il n'y a manifestement pas de dégâts à appréhender.

CG : La MUN peut-elle confirmer qu'un subside spécifique sera octroyé pour le remplacement du sable ?

Le Service compétent nous a effectivement affirmé oralement qu'un subside pourrait être attribué. Nous n'en connaissons pas encore les modalités.

CG : La MUN a-t-elle déjà élaboré le règlement d'utilisation des terrains de beach-volley ?

Le règlement a effectivement été validé par la MUN. Les panneaux qui seront placés sur le site sont en cours de fabrication.

Le règlement d'utilisation a été transmis à la CG qui en a pris connaissance.

Remarque

La CG déplore la manière dont le chantier pour l'évacuation du sable a été organisé alors que celui-ci se situe à proximité immédiate d'un établissement scolaire et de terrain de jeux. La CG craint que la Commune devra supporter des surcoûts liés à des dégâts causés pendant cette phase du chantier.



Remarque

La CG s'étonne que le choix du sable ait été effectué uniquement sur la base du prix au motif que les terrains n'étaient pas destinés à la compétition. Compte tenu du fait que ces terrains ont été réalisés pour répondre aux demandes émanant de l'établissement scolaire et du VBC Cheseaux, il aurait été judicieux de clarifier les attentes des futurs utilisateurs.



CG : **La MUN envisage-t-elle toujours de déplacer le terrain de boules à Sorécot ou ailleurs ?**

Oui, à Sorécot, dans le courant du printemps 2017

CG : **La MUN a-t-elle pris contact à ce propos avec le Fanny club ?**

Oui

3.5 PRÉAVIS 59/2015 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX VÉHICULES UTILISÉS PAR LE SERVICE DE VOIRIE »

CG : **Les remplacements ont-ils été effectués ?**

Oui

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Oui

CG : **La revente du VW Transporter a-t-elle pu être effectuée ? Et à quel prix ?**

Oui, malgré son état d'usure, nous avons pu en tirer une somme de Fr. 2'000.--.

3.6 PRÉAVIS 60/2015 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TENNIS CLUB DE CHESEAUX À SORÉCOT »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Oui

3.7 PRÉAVIS 62/2015 « RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX ET SON ANNEXE »

CG : Concernant la facturation de la taxe d'évacuation des eaux claires pour l'année 2016, la MUN a indiqué qu'une base de données était en cours d'élaboration pour pouvoir adresser les facturations aux personnes concernées. Quelles sont les informations utilisées par la MUN pour constituer la base de données ?

Les informations de la base de données proviennent du registre foncier et du registre cantonal des bâtiments.

CG : Quelles mesures la MUN a-t-elle prévues pour s'assurer de l'exhaustivité de la base de données constituée ?

La mise à jour des données est faite sur la base des registres cantonaux. La base de données communale est mise à jour trimestriellement à partir desdits registres cantonaux.

CG : Le nouveau règlement a-t-il donné lieu à des contestations ?

Jusqu'ici non.

CG : A quel moment la facture relative à la taxe 2016 sera-t-elle envoyée ?

Dans le courant du premier trimestre 2017.

Remarque

A la date de bouclage du présent rapport, la CG constate que la taxe 2016 n'a toujours pas été envoyée aux habitants. La CG déplore cette situation.

CG : La gestion des permis se fait-elle désormais sur Urbanus ?

Non, cette application n'a pas encore été implémentée.

3.8 PRÉAVIS 64/2015 « DEMANDE DE SORTIE DE L'ASSOCIATION ASIGOS PRÉSENTÉE PAR LES COMMUNES DE LA CHAMBERONNE »

CG : Est-ce que l'ASIGOS s'est réunie pour établir des nouveaux statuts ?

Les statuts ont été établis par le CoDir et soumis à l'approbation préalable du canton. Ils doivent maintenant être approuvés par les conseils communaux des 3 communes restantes (en mars) puis par le conseil intercommunal le 23 mars 2017, avant d'être renvoyés au canton pour approbation définitive.

CG : Si oui, est-ce que la commune de Cheseaux n'est plus membre de l'ASIGOS ?

La sortie de l'ASIGOS était fixée au 31.12.2016. Notre participation à la séance de mars 2017 se justifie encore, car il faut approuver les comptes 2016 et voter les nouveaux statuts.

CG : Doit-elle encore participer financièrement de quelque manière que ce soit à cette association ?

Oui pour 2016, car il restait quelques élèves.

CG : Des élèves de Cheseaux sont-ils encore scolarisés à Prilly. Dans l'affirmative, pour quelle raison ?

Oui, en faible nombre, sur la base de dérogations de la DGEO suite à des demandes des parents ou des besoins des établissements.

3.9 PRÉAVIS 65/2016 « ADOPTION DU PPA LE PÂQUIS ET ABROGATION PARTIELLE DU PdL NONCERET-LA-CROIX »

CG : Le Plan partiel d'affectation Le Pâquis a-t-il déjà été mis en vigueur par le département cantonal compétent ?

Le dossier a été envoyé au canton pour approbation préalable. Celle-ci pourra être traitée par le Département dès la fin de la période transitoire, c'est-à-dire dès l'adoption par la Confédération de la révision du Plan directeur cantonal.

3.10 PRÉAVIS 68/2016 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL »

CG : Une enquête a-t-elle été faite pour l'abattage des trois tilleuls du cimetière ?

Oui, en même temps que la mise en l'enquête de l'extension.

CG : En attendant que les nouvelles zones libres soient utilisées, les membres de la commission avaient proposé de remplacer le gazon par de la prairie fleurie. La MUN a-t-elle déjà pris une décision à ce sujet ?

Non, pas pour le moment.



3.11 PRÉAVIS 69/2016 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX DESTINÉS À L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA GARDERIE LA GALIPETTE »

CG : Les travaux ont-ils été effectués ?

Oui

CG : Le budget a-t-il été respecté ?

Toutes les factures n'étant pas encore rentrées, le bouclage n'est pas effectué, mais il semble que oui. Les dernières projections montrent un coût d'environ CHF 70'000.- (budget voté : CHF 75'000.-)

CG : **Quel est le taux d'occupation des nouvelles places ?**

		Mini-bébés (5)	Bébés (10)	Trotteurs (14)	Trotteurs / moyens (7)	Moyens (20)
Lu	Matin	2	9	13	5	20
	Après-midi	2	7	12	5	18
Ma	Matin	4	9	13	5	17
	Après-midi	4	10	11	6	18
Me	Matin	5	9	11	4	19
	Après-midi	5	9	1	4	17
Je	Matin	3	10	12	6	19
	Après-midi	2	7	13	7	20
Ve	Matin	3	9	12	6	19
	Après-midi	3	8	11	6	20

CG : **Des aménagements supplémentaires sont-ils envisagés dans les prochaines années ?**

A priori non.

3.12 PRÉAVIS 73/2016 « ADAPTATION DE L'ANNEXE 1 DU 30.10.2007 DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ »

CG : **Les nouveaux taux d'occupation fixés pour les municipaux se sont-ils vérifiés en pratique ?**

Comme leur occupation était déjà largement au-dessus des taux antérieurs, cette augmentation représente une amélioration, qui est en meilleure adéquation avec le travail fourni.

3.13 PRÉAVIS 01/2016B « OCTROI D'AUTORISATIONS GÉNÉRALES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021 »

CG : **La MUN s'est engagée à rendre compte lorsqu'elle sera amenée à faire usage des compétences générales qui lui ont été accordées par le Conseil communal. De quelle manière la MUN entend-elle informer le Conseil communal ?**

Les informations relatives à l'usage des autorisations générales par la municipalité ressortent du rapport de gestion et des comptes communaux.

CG : **La MUN peut-elle préciser les situations dans lesquelles elle a dû faire usage de ces autorisations en 2016 et transmettre à la CG la liste des montants engagés ?**

En 2016, la municipalité n'a pas fait usage des autorisations spéciales concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'acquisition de participations dans des sociétés commerciale et l'autorisation de plaider. Les dépassements des comptes par rapport au budget figurent dans les comptes de fonctionnement 2016.

Remarque

Le chapitre I, point 2 Autorisations générales du rapport de gestion pourrait à l'avenir être formulé de manière plus précise et indiquer les situations, les plus importantes, dans lesquelles la MUN a fait usage d'autorisations générales.

3.14 PRÉAVIS 03/2016B « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PETIT TRACTEUR UTILISÉ PAR NOTRE SERVICE DE VOIRIE »

CG : **Le nouveau tracteur a-t-il été acheté ?**

Oui

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Oui, toutefois le préavis ne sera bouclé que pour les comptes 2016.

CG : **Les utilisateurs sont-ils satisfaits ?**

Oui, pleinement



3.15 PRÉAVIS 04/2016B « PPA GRAND PRÉ SUD - SECTEUR C »

CG : **L'approbation du Plan partiel d'affectation Grand Pré Sud – Secteur C par le Conseil communal a-t-elle donné lieu à des recours judiciaires, notamment de Pro Natura Vaud ?**

Les possibilités de recours relatives à l'adoption d'un PPA s'ouvrent lors de la notification de la décision cantonale d'approbation préalable. La décision communale sur les oppositions est alors notifiée à chaque opposant par le département.

- CG : **Le Plan partiel d'affectation Grand Pré Sud – Secteur C a-t-il déjà été mis en vigueur par le département cantonal compétent ?**

Le dossier a été envoyé au Département pour approbation préalable. Celle-ci ne pourra intervenir que lorsque le Plan directeur cantonal aura été adopté par la Confédération et que la marge cantonale pour la compensation des surfaces d'assolement aura été suffisamment reconstituée. Après le délai de recours qui suit l'approbation préalable, le plan pourra entrer en vigueur.

3.16 PRÉAVIS 05/2016B « BUDGET 2017 »

- CG : **La Commune dispose d'un montant important de liquidités. Les liquidités de la Commune sont-elles soumises à un intérêt négatif ?**

Actuellement pas

4. QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

- CG : **Suite au vœu exprimé par Mme Lob lors de la séance du 31 mai 2016, la MUN a-t-elle mené une réflexion sur le remplacement du glyphosate par un autre produit ?**

La Municipalité a associé le service de voirie à la réflexion. Celle-ci a abouti à la conclusion que les produits incriminés sont utilisés parcimonieusement, et uniquement lorsque d'autres solutions ne sont pas efficaces ou pas adaptées.

- CG : **Lors de la séance du 6 octobre 2016, la MUN a indiqué qu'une nouvelle affectation devait être trouvée pour la ferme Emery et que le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil. La MUN peut-elle préciser dans quel délai elle entend revenir sur ce point au conseil ?**

L'avenir de la ferme Emery a été discuté avec la commission d'urbanisme. Il en a résulté que ce bâtiment ou cet emplacement ne devait pas être « bradé » dans un but purement commercial (par ex. activité au rez et logement dans les étages), mais devait être si possible destiné à des fonctions utiles à l'administration ou à la population. Les réflexions à ce sujet sont toujours en cours.

- CG : **Quelle suite la MUN a-t-elle donné au vœu exprimée par M. Jean-Dominique Decotignie lors de la séance du 13 décembre 2016 : « Le vœu formulé est la création d'une place de jeu provisoire dans la même zone en attendant que la nouvelle place proprement dessinée et mise à l'enquête voit le jour à l'été. »**

Nous avons rencontré M. Decotignie, et lui avons soumis les différentes propositions, que nous avons également partagées avec la Commission enfance et jeunesse. La conclusion a été qu'il était préférable de poursuivre les travaux en cours et que toute mise en place provisoire ne pouvait que répondre très partiellement aux désirs de nos habitants, voire de contribuer à alimenter des débats peu constructifs comme cela s'est passé suite à l'article paru dans la presse.

- CG : **La MUN peut-elle préciser les éléments factuels déterminants qui ont conduit au démontage anticipé et déplacement de la place de jeux du Marais du Billet ?**

La Municipalité connaît les éléments factuels et a fait ses choix en toute connaissance de cause.

Commentaire

La CG s'est entretenue avec la MUN sur les circonstances qui ont conduit au démontage anticipé de la place de jeux. La CG souhaite que la MUN soit, dans la mesure du possible, plus attentive aux aspects de communication à l'avenir dans des situations similaires.

- CG : **La MUN envisage-t-elle d'accorder des conditions tarifaires préférentielles pour la location des tables et des bancs mis à disposition par la Commune aux habitants et associations locales ?**

Les conditions de location seront revues pour l'utilisation ponctuelle par les sociétés locales.

- CG : **La MUN a-t-elle des informations complémentaires sur le sort des postes de travail du vétérinaire et des quatre contrôleurs de viande occupés actuellement au sein de l'entreprise Bell ?**

Actuellement, des tractations sont toujours en cours avec la Direction de Bell SA. De plus MM Savary et Sandoz ont rencontré Mme De Quattro et M. Leuba. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître l'aboutissement de nos démarches.

- CG : **Qu'advient-il de la promesse d'achat si le PPA Le Chatelard n'est pas validé par le canton ?**

La promesse d'achat a été prolongée jusqu'à l'adoption définitive du PPA mais au plus tard jusqu'au 1^{er} mai 2019.

- CG : **Si le PPA Le Chatelard n'est pas validé par le canton avant le 1^{er} mai 2019, quelles seraient les conséquences financières pour la Commune ?**

Si l'approbation du PPA Châtelard n'est pas validée avant le 1^{er} mai 2019, échéance de la promesse de vente, il faudra négocier une nouvelle prolongation de la promesse de vente. Cela augmentera encore les frais de notaire qu'il est difficile d'estimer actuellement, et qui sont facturés habituellement à la fin de l'opération.

Pour mémoire les frais de notaire et d'inscription au registre foncier avaient été estimés à fr.20'000.- dans le préavis 11/2011/B Ratification de la promesse d'achat de la parcelle N°582 et demande de crédit d'étude pour la démarche préliminaire du PPA Châtelard.

- CG : **Lors de la séance du 31 mai 2016, la MUN a indiqué qu'une nouvelle caméra sera ajoutée sur le site de la Plantaz. Cette caméra est-elle en fonction ? La Municipalité a-t-elle constaté une amélioration sur ce site ?**

Elle n'est pas en fonction. A ce jour nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la préposée à la protection des données.

- CG : **Lors de la séance du 21 juin 2016 la MUN a été rendue attentive à l'état du parking Radcliffe. La MUN envisage-t-elle de procéder à une réfection de ce parking ?**

Une discussion est actuellement en cours avec les instances cantonales.

CG : Pour quelles raisons les instances cantonales sont-elles impliquées dans la réfection du parking Radcliffe ?

Dans le cadre des travaux du contournement de Cheseaux, les propriétaires de la parcelle 53 (Château) ont cédé la parcelle 514 (parking Radcliffe) à l'Etat de Vaud en échange de travaux effectués sur leur propriété. L'Etat est donc propriétaire de la parcelle 514 et en a confié la gestion et l'entretien à la Commune de Cheseaux.

CG : Dans le cadre du rapport de la CG 2015, la MUN a indiqué qu'un préavis relatif à la création d'un fonds communal permettant la réalisation et la promotion des actions envisagées dans le cadre du concept énergétique sera présenté au Conseil communal en 2016. A quel moment la MUN envisage-t-elle de transmettre son préavis à ce sujet au Conseil communal ?

Si tout va bien, nous devrions être en mesure de le présenter durant le premier semestre 2017.

Lors de la rencontre entre la CG et M. Savary, syndic, ce dernier a indiqué que le règlement d'application sur l'énergie était en cours d'élaboration avec pour objectif d'inciter les habitants de Cheseaux à entreprendre des travaux de rénovation ou à utiliser des énergies renouvelables. Les mesures incitatives devraient être financées par le prélèvement d'un centime sur le prix de l'électricité.

5. PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016-2021

La Municipalité a adopté le programme de législature 2016-2021 en octobre 2016.

5.1 RÉFLEXION SUR LE CONTENU DU CRIEUR

Selon les renseignements communiqués par M. Savary, syndic, l'idée est de mener une réflexion sur la meilleure manière de structurer les informations communales dans le Crieur. Faut-il regrouper les informations communales dans une partie spécifique ou les mélanger avec les autres informations ? La MUN s'interroge également sur la fréquence d'édition du Crieur, actuellement mensuelle, et sur la manière de pérenniser son édition.

5.2 ETAT DES CHEMINS ET DES ROUTES

La Commune a fait établir une analyse de l'état des routes par le bureau Courdesse et Associés,, bureau génie civil. Il en ressort que les routes sont dans un bon état général à l'exception des routes et chemins suivante :

- **Mauvais** : Chemin du cimetière
- **Critique** : Route de Morrens et Chemin de derrière-la-Ville
- **Suffisant** : Route des Pâquis, Route de Boussens et Rue de la Mèbre

Selon le programme de législature, la MUN prévoit de procéder aux travaux nécessaires dans le cadre du budget de fonctionnement.

5.3 AIDE AU DÉVELOPPEMENT

CG : A quel projet le fond annuel de CHF 2'000.- a-t-il été attribué ?

Au Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, pour l'achat de moutons confiés à des villageoises.

5.4 TRANSPORTS ET MOBILITÉ

CG : **L'étude sur la mobilité douce dans le cadre du SDNL lancée en novembre 2015 aurait dû se terminer en juin 2016. Quelles sont les conclusions de cette étude ?**

La stratégie mobilité douce du Nord lausannois n'est pas encore validée. Suite aux dernières adaptations, un complément de crédit d'étude a été demandé aux communes pour la mise au point des documents en vue de la validation.

6. SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA CG SUR LE RAPPORT 2015

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

CG : **La MUN s'est-elle assurée auprès de la société Dataconsulting que les données soient effectivement conservées tant que dure le contrat d'hébergement et qu'elles puissent être reprises facilement par un autre fournisseur en cas de changement ?**

Toutes les données comptables depuis 2001 ont été reprises par DC à partir du système Ofisa.

Toutes les données bureautiques conservées sur le serveur communal ont également été reprises. Ces données, ainsi que les nouvelles données générées, sont conservées chez DC jusqu'à la fin de notre collaboration.

CG : **La MUN envisage-t-elle de définir les compétences budgétaires des Municipaux et des cadres communaux ? (recommandation numéro 4 IDHEAP) ?**

Les compétences financières des municipaux et des cadres communaux sont limitées aux dépenses courantes inscrites au budget. Dans le cadre des crédits extra-budgétaires, toutes les adjudications sont soumises à la municipalité. Il en est de même pour les dépenses spécifiques dans le cadre du budget.

7. DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA COMMUNE ET SERVICES COMMUNAUX

Article 75, chiffre 4)

Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;

7.1 VISITE DE LA VOIRIE

Le 30 mars 2017, la CG a visité le service de la voirie. Monsieur Pierre Hämmerli, municipal, et Monsieur Eric Bourqui, responsable de la voirie, ont reçu les membres de la CG dans les locaux de la route de Genève.

La CG a visité les entrepôts et les garages sur place et constaté que le service de la voirie est bien équipé et que les locaux sont bien structurés et rangés. Le bâtiment est relativement vétuste et il y a quelques problèmes pour le stockage des hydrocarbures et huiles. Ceci a également été relevé dans une expertise récente et des travaux urgents sont nécessaires (voir ci-après).



Après cette visite, Messieurs Bourqui et Hämmerli ont répondu aux questions de la CG, qui avaient été envoyées au préalable. La CG a abordé les thèmes suivants :

- Gestion du personnel
- Organisation pour le service hivernal
- Véhicules de la voirie
- Entretien des espaces publics et problèmes de littering

Gestion du personnel

Les 9 personnes de la voirie sont assez polyvalentes et dans la mesure du possible engagées en fonction de leurs métiers d'origine. Il existe quelques spécialisations comme la tonte des terrains de foot afin d'éviter que la même machine soit utilisée par plusieurs personnes.

Le programme est fait de semaine en semaine et la météo fait les derniers ajustements. Certains travaux réguliers sont planifiés d'avance comme la taille, le gazon, le semi, mettre et enlever les pare-neiges.

Toutes les personnes ont fait les cours obligatoires de sécurité pour grimper aux arbres et tout le monde possède le permis pour conduire des élévateurs. Lors de l'acquisition de nouveau matériel, p.ex. un nouveau poste à souder, une formation est organisée afin de respecter les normes SUVA.

Les deux responsables de la déchetterie ont suivi le cours adéquat.

La charge de travail est normale ; il y a assez de travail mais c'est très saisonnier avec des pics et des trous. Normalement, le personnel travaille 42,5 heures par semaine avec un horaire fixe et dispose de 4 semaines de vacances. Les heures supplémentaires sont toujours reprises sous forme de vacances.

Chaque personne dispose d'un NATEL avec un abonnement communal, ainsi les appels internes sont gratuits. Ceci permet au responsable d'atteindre ses collaborateurs à tout moment pendant leurs engagements.

Il y a un apprenti en formation CFC paysagiste dont Monsieur Bourqui est le maître d'apprentissage. Il est souvent engagé en maçonnerie ou en espace vert. Au niveau entretien, son expérience est suffisante mais au niveau création, il y a une lacune. Pour y remédier, il y a un échange avec une entreprise privée pour qu'il puisse acquérir l'expérience nécessaire. Ce n'est pas toujours la même entreprise.

Dans l'ensemble, il y a peu de conflits de travail et le personnel semble satisfait de ses conditions de travail. Les quelques absences sont souvent dues à des accidents suite à des inattentions.



Organisation pour le service hivernal

Tout le monde participe au service de piquet, sauf l'apprenti. Pour le service d'alerte, il y a un tournus hebdomadaire. En fonction des prévisions météo, le service de piquet décide vers 3h/3h30 s'il faut intervenir. 6 véhicules peuvent être engagés simultanément dès 4h/4h30. Chaque véhicule a un plan d'intervention. En 2 heures à 2,5 heures, le déneigement est effectué. Le salage est fait en environ 1,5 heure et ne nécessite que 3 ou 4 véhicules. Depuis que les bus TL viennent à Cheseaux, il y a une synergie avec les autres communes et, en cas de besoin, la voirie peut faire appel à des véhicules supplémentaires.

Pendant la période hivernale, le personnel accumule 50 à 80 heures supplémentaires. Au début de la saison, la voirie stocke environ 40 tonnes de sel.



Véhicules de la voirie

La voirie est suffisamment équipée en termes de véhicules. Il faut prévoir régulièrement le remplacement des véhicules usagés et trop âgés. Le plus grand véhicule de la voirie est le transporteur. Aucun véhicule ne requiert un permis de conduire poids lourd. L'entretien et les petites réparations des véhicules et des machines sont effectués par le personnel de la voirie.

Entretien des espaces publics et problèmes de littering

Le nettoyage des parcs est effectué trois fois par semaine. Le nettoyage des routes est fait toutes les deux semaines par une entreprise externe.

Selon Monsieur Bourqui, le Glyphosate n'est pas utilisé par la voirie. La voirie utilise un autre herbicide de contact (Basta) qui ne touche que la plante et ne laisse pas de trace dans la terre.

En raison d'un manque d'équipement ou de personnel spécialisé, les travaux d'entretien suivants ne sont pas effectués par la Commune mais par des entreprises privées :

- Entretien et nettoyage des canalisations (Liaudet-Pial)
- Entretien de l'éclairage public, à la demande de la commune (Duvoisin-Groux)
- Nettoyage des routes
- Entretien de la structure des routes
- Fauchage sur les berges des rivières
- Gestion du transport et du broyage en rapport avec la déchetterie.

Une collaboration avec d'autres communes est rare. Parfois il y a des demandes mais la voirie manque souvent de la disponibilité nécessaire pour y répondre.

Le vandalisme dans les toilettes publiques de la gare, aux arbres et à l'éclairage public ainsi que les déchets sauvages sont les principales préoccupations des responsables de la voirie. Lorsque les auteurs peuvent être trouvés, les réparations sont effectuées et facturées par des entreprises privées. Dans le cas contraire, c'est la commune qui répare les dégâts si possible.

Les clients du restaurant McDonald sont responsables de la majorité des déchets délaissés sur la voie publique. Le personnel du McDonald effectue « à bien plaisir » le ramassage des ordures dans un certain périmètre autour du restaurant mais il manque un accord contraignant avec la direction suisse de cette entreprise.

Depuis l'introduction de la taxe au sac, la voirie constate une augmentation de 50% des déchets dans les poubelles communales. Il s'agit surtout de déchets ménagers. Les personnes prises sur le fait ou retrouvées après recherche sont amendées. Sur la commune, il y a 5 personnes assermentées à cet effet : deux collaborateurs de la déchetterie, le responsable de la voirie et son adjoint ainsi que le responsable de la police administrative.

Dans la forêt, la voirie retrouve parfois des gros déchets comme des frigos, des pneus, des canapés voire des coffres forts.

Les samedis, la déchetterie peut compter sur l'aide de 7 jeunes. Ils s'organisent entre eux pour assurer un tournus. Cela fonctionne bien et leur travail est apprécié.

Conclusion

La visite du service de la voirie a laissé une très bonne impression à la CG. Monsieur Bourqui maîtrise bien son domaine et a répondu de façon claire et précise aux questions de la CG.

La CG remercie Messieurs Bourqui et Hämmerli pour leur disponibilité.



7.2 ETAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE

La CG a pris connaissance des rapports d'expertise établis par le bureau Fragnière Partenaires Sàrl en date du 28 juin 2016 concernant le Collège de Derrière-la-Ville et le bâtiment de la voirie situé à la route de Genève.

En ce qui concerne le Collège de Derrière-la-Ville, l'état général des quatre bâtiments les plus anciens, construits entre 1968 et 1979, est considéré comme bon. Les bâtiments ont été bien entretenus et de manière régulière. Même si des travaux d'entretien doivent être prévus en priorité, car certaines normes en vigueur dans le domaine de la sécurité des personnes ne sont plus respectées, il n'y a pas de travaux très importants à envisager ces prochaines années.

Les travaux à réaliser en priorité et sans délai concernent la mise aux normes protection et circulation incendie. Il s'agit de mettre aux normes certaines portes, balustrades de cages d'escaliers et garde-corps de fenêtres. Ces travaux ont été devisés à un montant de CHF 358'600.-.

CG : La MUN envisage-t-elle de procéder rapidement aux travaux identifiés comme prioritaires pour DLV par l'expertise du 28 juin 2016 ?

Un certain nombre de ces travaux prioritaires ont déjà été effectués (déplacement du four à poterie par exemple). D'autres comme la modification de la signalétique, sont prévus cet été. Enfin d'autres mesures moins prioritaires à notre sens seront planifiées ultérieurement.

Pour le bâtiment de la voirie, l'expertise n'a pas révélé de présence d'amiante. Les travaux à réaliser en priorité et sans délai concernent la mise aux normes incendie de l'immeuble et du local de stockage hydrocarbures et huiles. Ces travaux ont été devisés à un montant de CHF 34'200.-. Des travaux plus importants doivent cependant être envisagés à court et moyen termes. Le coût de ces travaux a été estimé à CHF 742'500.-. Au vu des investissements à prévoir, les experts recommandent à la MUN d'examiner s'il ne serait pas plus judicieux de prévoir la construction sur le site d'un nouveau bâtiment voirie et service du feu offrant le standard et le confort à ses occupants en respectant toutes les normes actuelles en vigueur.

CG : La MUN envisage-t-elle de procéder rapidement aux travaux identifiés comme prioritaires pour la voirie par l'expertise du 28 juin 2016 ?

Quelques améliorations faciles à mettre en œuvre ont été apportées rapidement. L'ensemble des mesures jugées prioritaires sont en cours d'examen en vue d'une réalisation prochaine.

8. LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016

La MUN a transmis à la CG une liste des travaux effectués en 2016 sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires ainsi que les installations sportives. La liste semble moins détaillée que lors des années précédentes. La CG constate néanmoins qu'il y a un suivi de l'entretien et des réparations des bâtiments.

9. CAHIERS DES CHARGES

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements ainsi que des cahiers des charges. Les cahiers des charges sont généralement très détaillés et complets. L'échelle des traitements n'a pas été adaptée depuis 2008. La MUN envisage de procéder à une révision du règlement du personnel communal et de l'échelle des traitements.

La CG n'a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet.

10. ENTRETIENS D'ÉVALUATION

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;

Lors de sa séance du 20 mars 2017, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectué dans le courant de l'automne 2016. Conformément au règlement du personnel, ces entretiens doivent être faits tous les deux ans.

Il ressort des rapports d'entretiens que les collaborateurs sont généralement satisfaits des conditions de travail et de rémunération. Aucun changement de poste n'est envisagé au sein du personnel communal.

La MUN envisage de procéder à des entretiens d'évaluation à intervalle plus rapprochés pour les nouveaux collaborateurs engagés ainsi que pour les jeunes collaborateurs.

11. RAPPORT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;

La CG a pris connaissance du rapport 2016 concernant la vidéosurveillance lequel a été adopté par la MUN au mois de février 2017 ainsi que du journal des événements.

Il ressort du rapport que les images de vidéosurveillance ont été consultées à 28 reprises. Dans la majorité des cas, la consultation des images a permis d'identifier les personnes recherchées et de prendre les mesures adéquates.

Sur les 28 consultations, 14 consultations concernent le site de la déchetterie essentiellement pour des aspects d'éliminations non conformes dans les bennes. Le responsable de la déchetterie dispose d'une autorisation spéciale de la Préposée à la protection des données et à l'information du Canton de Vaud pour pouvoir consulter les images en temps réel.

12. QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2016 DE LA MUNICIPALITÉ

CG : Chapitre III-2.1 Stratégie communale en matière de SDA. La MUN peut-elle donner des explications plus détaillées concernant la mesure F12 du Plan directeur cantonal quatrième adaptation ?

La MUN a transmis à la CG la fiche de la mesure F12 du PDCn 4^{ème} adaptation, en cours d'adoption au Grand Conseil. Cette fiche concerne les surfaces d'assolement (SDA). Elle expose la problématique, fixe les objectifs et mesures à prendre, ainsi que les compétences respectives des différents intervenants. La marge de manœuvre cantonale par rapport au contingent minimal a fortement diminuée ces dernières années et se situe désormais à un niveau critique. Le Canton prévoit de prendre des mesures pour reconstituer cette marge.

CG : Chapitre III-2.3 PPA Le Pâquis et 2.6 Secteur Châtelard. La MUN peut-elle indiquer à quel moment la période transitoire évoquée dans le rapport de gestion prendra fin ?

La période transitoire prend fin lors de l'adoption du PDCn 4ème adaptation par le Conseil fédéral, probablement au 1er semestre 2018. Le délai max. pour cette adoption est le 1^{er} mai 2019.

CG : Chapitre IV-1.2.1 ASP. La MUN peut-elle expliquer pourquoi les chiffres indiqués en gras dans le tableau ne représentent pas le total des interventions / contrôles et dénonciations effectuées ?

Quelques interventions diverses n'ont pas été listées, car trop sporadiques, mais néanmoins comptées dans le total.

CG : Chapitre IV-1.2.1 ASP. Comment la MUN explique-t-elle la recrudescence de déchets sauvages et sacs non-conformes ? La Commune a-t-elle procédé à plus de contrôles ?

Ces chiffres englobent désormais les contrôles effectués à la déchetterie, suite à des éliminations non-conformes dans les bennes. C'est ce poste qui représente la plus grosse partie des interventions. Il n'y a donc pas d'évolution négative du tri, ni de recrudescence des contrôles.

CG : Chapitres II-2 et IV-1.4. Comment la MUN explique-t-elle que le contrôle des habitants a répertorié 24 décès au cours de l'année 2016, que le rapport de gestion indique 33 décès en page 29 et que le total des inhumations à Cheseaux et hors de la commune s'élève à 34 ?

Le contrôle des habitants ne compte que les décès de personnes domiciliées à Cheseaux.

La police administrative, elle, enregistre également les décès survenus sur la commune, de personnes domiciliées ailleurs : (résidents de l'EMS avec un domicile principal ailleurs, accident mortel sur le territoire communal, etc...).

Il y a eu une inhumation de plus en raison du transfert d'une urne provenant d'un autre cimetière.

CG : Chapitre IV-1.3. La MUN peut-elle indiquer si les rapports faisaient état de problèmes particuliers ?

Ils n'ont donné lieu à aucun problème particulier en 2016.

CG : **Chapitre IV-1.6. La MUN peut-elle expliquer pourquoi les chiffres indiqués en gras dans le tableau ne représentent pas le total des infractions indiquées ?**

La police cantonale ne fournit le détail des chiffres que pour les infractions les plus significatives. Le total indiqué tient compte de l'ensemble de leurs interventions dont la liste exhaustive serait fastidieuse.

CG : **Chapitre V-6.1. La MUN peut-elle donner plus de précision sur les contrôles effectués par Valorsa ?**

Valorsa a procédé en 2016 une fois au contrôle d'un échantillon de sacs taxés prélevés à Cheseaux (une centaine). Les résultats ont été jugés très satisfaisants, puisque le taux de déchets recyclables trouvés à l'intérieur était inférieur à la moyenne du périmètre.

13. LISTE DES TRAVAUX CONFIÉS À DES ENTREPRISES EXTERNES

La Commune acquiert auprès de diverses entreprises des prestations spécialisées ou leur confie des tâches particulières. Selon les informations communiquées par la MUN à la CG, ces contrats sont généralement conclus de gré à gré car les valeurs-seuils pour les procédures d'appel d'offre public ne sont pas atteints.

En principe, la MUN demande plusieurs offres. Le choix du prestataire est ensuite effectué sur la base des critères suivants: prix, connaissance du terrain, proximité, compétences, qualité du travail et références.

La MUN s'efforce de rester au fait des prix du marché en effectuant une comparaison avec les contrats conclus par les communes voisines.

Les travaux actuellement délégués à des tiers sont les suivants :

- Fourniture de repas – réfectoire : Croq midi Sàrl
- Fourniture et maintenance informatique : Data Consulting SA
- Mise en place et suivi de l'archivage : MSE Conseils en archivage
- Recouvrement de créances : Vuffray et Derri, agents d'affaires
- Nettoyage administration : Bati Nettoyages Sàrl
- Nettoyage bibliothèque : Clean up
- Nettoyage des routes : Ca Balaye.com SA CBC
- Ramassage des déchets : Delacuisine service voirie SA
- Evacuation des déchets verts : Compostière du Gros-de-Vaud
- Désapprovisionnement déchetterie : Goutte SA

14. DIVERS

CG : **La Municipalité pourrait-elle envisager de remettre à chaque conseiller un décompte des jetons de présence aux séances ?**

La secrétaire du conseil tient à jour les présences aux séances du conseil et transmet l'information au boursier. Pour les commissions, le président de la commission est chargé de tenir à jour la liste des présences et de la transmettre au boursier. Les jetons sont payés en fin d'année.

La liste récapitulative des jetons payés est à disposition à la bourse.

Remarque

La CG souhaite que chaque conseiller reçoive spontanément un décompte des jetons de présence qui lui sont versés.

CG : **La Municipalité peut-elle préciser depuis quelle date le montant des jetons de présence n'a plus été adapté**

L'adaptation des montants des jetons de présence est une compétence du conseil communal sur proposition de son bureau (loi sur les communes, article 16, règlement du conseil, articles 23 et article 25, chiffre 16).

La dernière adaptation a été adoptée par le Conseil en octobre 2001 pour une entrée en vigueur le 1.1.2002 (nouvelle législature).

Suite à un échange avec le Président du CC, le bureau du CC envisage d'examiner l'opportunité de procéder à une adaptation du montant des jetons de présence.

15. CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La Commission de gestion tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle.

La Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2016
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 31 mai 2017

La Commission :

Président

Hans-Peter Guggenbühl



Rapporteur

Yves-Marie Hostettler



Membres

Walter Lanz



Stefania Hofmann



Bernard Borgeaud-dit-Avocat